

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 27 juillet
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO, Mme Claire d'ELBEE

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN
M. Didier PICOT à Mme HACALA
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Conventions de mise à disposition de locaux communaux à des associations

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les conventions de mise à disposition des locaux à des associations, dans lesquelles sont notamment mentionnés les locaux utilisés, les créneaux horaires et le type d'activité, mais également la durée de la convention.

Il est précisé que ces conventions seront revues chaque année en fonction des créneaux horaires des activités et des disponibilités des locaux.

En ce qui concerne la mise à disposition du Complexe Sportif de Socoa, Madame le Maire rappelle qu'une participation financière sera demandée aux associations extérieures à Urrugne comme le prévoit la délibération du 12 février 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- APPROUVE les conventions de mise à disposition de locaux établies pour les associations d'Urrugne et extérieures à Urrugne conformément à la liste ci-jointe
- AUTORISE Madame le Maire à les signer

Votes pour : 25
Abstentions : 4

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,